

PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE DE LA DÉCLARATION DE SPECTACLE PYROTECHNIQUE

Lien Internet :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-de-spectacle-pyrotechnique>

Créer un compte France Connect.

Compléter les zones de saisies.

Joindre les pièces complémentaires au fur et à mesure de la saisie (ATTENTION, les pièces jointes doivent être au format pdf).

Concernant la rubrique « artificier », il faut désormais joindre, en plus du certificat de qualification, un agrément préfectoral relatif à la mise en œuvre des artifices de catégorie 4 et T2 (nouvelle mesure suite au décret 2019-540 du 28 mai 2019).

De plus, si le spectacle n'est pas couvert par l'assurance de la commune, une attestation employeur est également à produire.

Concernant le plan de tir, le plan doit être établi selon le modèle suivant :



